



Succession pas simple.....

Par **sebren6**, le **11/06/2014** à **13:42**

Bonjour,

Ma grand mère est décédée y a quelques mois. Mon père a rendez-vous chez le notaire.

J'aimerais savoir ce qu'il doit demander au notaire pour être sûr qu'il ne se fasse pas avoir en sachant que son frère et sa soeur lui ont dit qu'ils se sont arrangés pour qu'il n'ait rien. Ma grand mère avait une très bonne retraite, des meubles, des bijoux. Comment savoir où sont passés tout ces biens ? A t il le droit de demander les relevés bancaires, les carnets de compte ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **13/06/2014** à **08:30**

Bonjour,

Nul ne peut déshériter un héritier réservataire donc, oui, ton père héritera d'une part des biens laissés par sa mère. Ton père est en droit de demander l'inventaire de ces biens, cela touche non seulement les biens immobiliers mais aussi tous les biens dit "meubles" donc, les meubles meublants, le linge, les bijoux, les numéraires, les comptes bancaires (comptes courant ou placements) etc. Mais c'est à ton père d'interroger le notaire et s'il pense que le notaire est de connivence avec son frère et sa soeur, qu'il se choisisse son propre notaire, c'est son droit.